

# InfOlive

Entretien et culture de l'Olivier

France Olive



## Bulletin de préconisation n°15 du 09 septembre 2020

Réalisé par le : **CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfedé, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, Coopérative la Balméenne, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT AINFOLIVE : Rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION



#### Irrigation

Tenez compte des pluies pour ajuster vos arrosages. En cas de sécheresse, la lipogénèse peut-être ralentie.



#### Mouche de l'olive



**Risque élevé à très élevé.** D'après les BSV du 08 septembre, le niveau de piégeage est toujours très important avec des tendances variables selon les secteurs. Les conditions climatiques sont actuellement très favorables à l'activité de ponte des mouches.

**Si ce n'est pas déjà fait, votre récolte doit absolument être protégée contre la mouche de l'olive. Pour vous aider à définir votre stratégie ou à renouveler vos traitements, consulter nos préconisations page suivante**



#### Les maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

**Risque modéré :** D'après les BSV du 08 septembre 2020, un inoculum de ces maladies est certainement présent dans les vergers fortement touchés sur la période 2019- 2020 mais les symptômes sont actuellement peu visibles (phase d'incubation du champignon). Les conditions météorologiques deviennent de plus en plus favorables au développement de ces maladies,

**Si ce n'est pas déjà fait, un traitement préventif à base de cuivre (Sulfate de cuivre ou oxyde cuivreux) doit être programmé rapidement pour limiter le risque de contamination.**

**IMPORTANT :** Toutes les formulations et spécialités commerciales homologuées sur olivier pour lutter contre les maladies du feuillage **beneficient d'un lissage des doses de cuivre métal limitées à 28 kg sur 7 ans** sauf :

- Le sulfate de cuivre tribasique 810 g/kg et 300 g/kg (Evo tribasique, Novicure....)
- L'Oxychlorure de cuivre 1196,5 g/l (Ourouk SC)
- L'hydroxyde de cuivre 339 g/kg (Cuivristal)
- Le cuivre 272 g/l (Airone SC) et le cuivre 280 g/kg (Cuprocol duo...) et le cuivre 520 g/l (Codimur SC).

dont l'usage est limité à 4 kg/ha





## IRRIGATION

### 👉 Climat :

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont de nouveau diminué, avec des ETP comprises entre 3,5 et 5 mm par jour. Les pluies ont fait défaut.

Relevés météo du 31 août au 6 septembre 2020		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Cumul en mm sur la semaine	ETP	32	33	29	26	27	24	30	32	33	32	34	34
	Pluies	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
ETP moyenne en mm / j		4,5	4,7	4,2	3,7	3,9	3,5	4,2	4,5	4,7	4,5	4,8	4,8

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo).

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, des arrêtés de restriction d'usage des eaux superficielles ont été publiés dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

### 👉 Préconisation :

Le tableau suivant indique les apports à prévoir si aucune pluie n'a été enregistrée au cours des 15 derniers jours :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 3 j (mm)	1,8	1,8	1,6	1,4	1,5	1,4	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 7 j (mm)	5,1	5,2	4,7	4,2	4,4	3,9	4,8	5,1	5,3	5,1	5,4	5,4
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 10 j (mm)	8,6	8,9	7,9	7,1	7,4	6,6	8,1	8,6	8,9	8,6	9,1	9,2
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 10 jours (mm)		10	11	10	9	9	8	10	10	11	10	11	11

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m<sup>2</sup> par défaut.

Sources données météo : CRIIAM Sud / SCP



Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté à chaque arrosage doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.

Ajustez la conduite de vos irrigations en fonction des pluies relevées depuis les 15 derniers jours :

Cumul des pluies du 28 au 30 août	Cumul des pluies de cette semaine	Réduction des apports en eau à prévoir par rapport aux préconisations données dans le tableau précédent
0 à 20 mm	Moins de 10 mm	Aucune réduction – suivre les préconisations
0 à 20 mm	10 à 20 mm	Réduction de 20 à 30 %
0 à 20 mm	20 à 40 mm	Réduction de 50 %
0 à 20 mm	Plus de 40 mm	Suspension de l'arrosage
20 à 40 mm	Moins de 10 mm	Réduction de 20 à 30 %
20 à 40 mm	10 à 20 mm	Réduction de 30 à 40 %
20 à 40 mm	20 à 40 mm	Réduction de 50 %
20 à 40 mm	Plus de 40 mm	Suspension de l'arrosage
40 à 60 mm	Moins de 10 mm	Réduction de 50 %
40 à 60 mm	Plus de 15 mm	Suspension de l'arrosage
Plus de 60 mm	Moins de 10 mm	Suspension de l'arrosage



## MOUCHE

### 👉 Préconisation

A cette période de l'année :

- Vous devez **absolument avoir mis en place, sur votre verger, une stratégie de protection** de votre récolte (barrière minérale, piégeage massif ou stratégie combinée).
- L'efficacité du **piégeage massif** (pièges bouteilles) **est souvent insuffisante** car l'attractivité des appâts alimentaires (phosphate d'ammonium...) diminue au profit de l'attractivité des olives. **Une diminution des captures dans les pièges alimentaires ne signifie pas toujours une diminution de l'activité des mouches dans le verger.**

#### **Pour les olives vertes de table (Lucques...) :**

Les conditions climatiques sont favorables à la **véraison (coloration) rapide** des olives. **Prévoyez de récolter dès que possible les olives en fonction de vos cahiers des charges** et des indication de vos confiseries (maturité, coloration).

Pour les olives à récolte plus tardive (picholine) maintenez votre stratégie de protection (voir ci-dessous)

#### **Pour les olives à huile et autres olives de table :**

Selon la date de votre dernière application, les précipitations enregistrées ces derniers jours et les prévisions météorologiques sur votre secteur les préconisations sont les suivantes :

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Date de votre dernière application	Précipitation enregistrées ces derniers jours	Prévisions météorologiques à 10 jours	Préconisations
< 15 jours	< 20 mm	Aucune précipitation prévue	<b>Pas de renouvellement</b> de la barrière minérale
Autres situations			Appliquer ou renouveler votre <b>barrière minérale</b>

Les produits utilisables sont les suivants :

Stratégie barrière minérale						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Agri jardin Fructifia	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha 1 <sup>ère</sup> application	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours en général sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent
Baïkal WP	Kaolin 1000 g/kg	Puis 30 kg/ha				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).</li> <li>- <b>ATTENTION : le Talc est un produit de biocontrôle mais il n'est pas utilisable en Agriculture Biologique.</b></li> <li>- <b>Le volume de bouillie est à adapter en fonction de la taille des arbres et du volume de la frondaison. Selon votre matériel d'application, ne pas dépasser la dose de 5% d'argile dans votre bouillie.</b></li> </ul>						



## Maladies du feuillage

### 👉 Préconisation

Pour prévenir le risque de contamination, notamment dans les vergers fortement touchés par ces maladies, il faut **prévoir une application à base de cuivre dans les prochaines semaines.**

**Nous vous rappelons que la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être mise en place avant que les conditions soient favorables aux contaminations.**

Traitez à la **dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha** (cf cahier de l'oléiculteur page 3 pour calculer la dose de cuivre métal appliquée)

**Ce traitement peut être associé à l'application d'une barrière minérale** (argile kaolinite calcinée) pour lutter contre la mouche de l'olive.

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le **cahier de l'oléiculteur 2020.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



**IMPORTANT :**

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires (renouvellement de l'approbation européenne de la substance active « composés cuivre »), et dans l'attente de leur réévaluation d'ici 2021, l'ANSES a introduit un plafond de 28 kg de substance active par ha sur 7 ans dans les autorisations.

En résumé **toutes les formulations et spécialités commerciales homologuées sans Certiphyto sur olivier** pour lutter contre les maladies du feuillage **bénéficient d'un lissage des doses de cuivre métal limitées à 28 kg sur 7 ans.**